

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Immigration clandestine toujours convoitée

EN seulement une semaine, plus d'une centaine d'immigrés clandestins ont été appréhendés par les services de surveillance du territoire gabonais, au large de nos côtes. Malgré les efforts consentis par le gouvernement pour freiner le phénomène, les candidats à la périlleuse aventure ne se découragent guère.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'IMMIGRATION clandestine au Gabon, on n'en parlera jamais assez. Chaque jour, ces personnes de différentes nationalités, venues de nombreux pays d'Afrique, dans des conditions périlleuses, posent les pieds sur le sol gabonais.

Leurs pays de provenance sont le Bénin, le Togo, le Cameroun, le Nigeria, le Ghana, le Niger, le Burkina Faso, entre autres. Ils embarquent, pour la plupart d'entre eux, depuis le Nigeria, et arrivent au Gabon en passant par le Cameroun.

Parmi ces immigrés clandestins, des hommes, des femmes, des personnes âgées, mais aussi des mineurs dont l'âge varie souvent de 2 à 15 ans. Les passeurs bravent des obstacles et mettent en danger leur vie pour atteindre une terre qui leur est présentée comme l'Eldorado, la terre promise, où ils espèrent trouver le bonheur.

Leurs témoignages font d'ailleurs froid dans le dos. Chaque candidat à l'immigration ne débourse pas moins de 400 mille francs aux membres du réseau de passeurs, depuis le lieu de départ. Ensuite, il faudrait passer des semaines, voire des mois dans une embarcation de fortune, en pleine mer, entassés comme du bétail, souvent sans eau, ni nourriture. Le voyage est si périlleux que beaucoup parmi eux perdent la vie, pour cause de famine, de déshydratation ou en se noyant. La semaine dernière, par exemple, les services de la gendarmerie nationale et ceux de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ont mis la main sur plus de 150 clandestins, à l'île Ndendé, située à quelques kilomètres de la commune d'Akanda,

dans le nord de Libreville. Au nombre des interpellés, figuraient des hommes, des femmes et des mineurs. Plus grave encore, près de 200 kilogrammes de résine de cannabis se trouvaient dans leurs bagages. C'est dire toute la problématique de ce phénomène. Surtout que, au-delà de ce que certains peuvent être porteurs de maladies, notamment

Aussi, une franche collaboration est-elle plus que jamais nécessaire avec les autres pays du golfe de Guinée, pour espérer contrôler ce phénomène.

du constat fait sur le terrain, l'insuffisance de moyens, notamment pour la brigade nautique, se pose avec acuité.

Dans tous les cas, c'est pour trouver des solutions idoines à ce phénomène qu'en fin de semaine dernière, des responsables des ministères de la Défense nationale, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Affaires sociales, ainsi que ceux de différents organismes onusiens en poste au Gabon, se sont rendus au Centre de rétention de la Direction gé-

nérale de la documentation et de l'immigration (DGDI).

Le souhait est de prendre dorénavant des dispositions qui s'imposent pour, non seulement protéger ces personnes qui mettent leurs vies en danger en s'aventurant dans un voyage dont l'issue peut s'avérer fatale pour beaucoup. Mais aussi pour sécuriser la population locale exposée à plusieurs maux, comme les maladies ou l'insécurité, dans la mesure où les mentalités et la situation sanitaire des personnes qui rentrent sur notre territoire dans ces conditions demeurent de parfaites inconnues.

Aussi, une franche collaboration est-elle plus que jamais nécessaire avec les autres pays du golfe de Guinée, pour espérer contrôler ce phénomène. Dans ce sens, l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS) pourrait être d'une grande utilité, elle dont le mérite tant vanté peine à donner sa pleine mesure.



Photo: Abel Eyeghe

La nouvelle «cuvée» d'immigrés clandestins arrêtés à Akanda comptent...

INTERPELLATIONS DES «DOS MOUILLÉS» DE 2015 À 2020

20 juin 2015

428 : immigrés clandestins, ressortissants d'Afrique de l'Ouest rapatriés dans leurs pays d'origine par la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI).

03 septembre 2015

Près de 50 «dos-mouillés» âgés de 15 à 53 ans interpellés par la Direction du contrôle de l'immigration (DCI), sur l'île Coniquet.

23 septembre 2016

20 sans-papiers et deux passeurs arrêtés à Akam-Essatouk (Dyem).

22 avril 2018

18 immigrés clandestins interpellés dans un camion de vivre frais à Oyem. Le conducteur-passeur déclare être coutumier du fait.

31 octobre 2018

55 sans-papiers en provenance du Nigeria en garde à vue à la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI)

06 novembre 2018

75 étrangers en situation irrégulière interpellés par la patrouille côtière de la DGDI

Du 17 au 28 septembre 2020

151 sans-papiers interpellés à l'île Ndendé, dans la commune d'Akanda.

SOIT UN TOTAL DE **802** SANS-PAPIERS

e : la destination Gabon

"Dos mouillés" : qu'en est-il après leur interpellation ?

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon



Plusieurs enfants : s'agit-il d'un trafic ?

EN l'espace de deux semaines, 151 immigrants clandestins ont été cueillis dans le parc national d'Akanda, précisément sur l'île Ndendé, par des éléments de l'Agence nationale des parcs nationaux, de la Direction générale des recherches et de la brigade nautique de la gendarmerie nationale. Des informations obtenues auprès de ces entités, il ressort que ces "dos mouillés" viennent d'Afrique de l'ouest et du centre, principalement du Cameroun, du Niger, du Ghana, du Burkina Faso, du Bénin, du Togo et du Nigeria, leur point de départ.

Il reste qu'au-delà du fait que ces migrants sont, officiellement, mis à la disposition des services de la Documentation et de l'Immigration, le sort exact qui leur est réservé préoccupe plus d'une personne. L'opinion craint, en effet, une forte augmentation de l'insécurité due à la circulation sur le territoire gabonais de personnes dont on n'aurait aucune traçabilité car, étant entrées illégalement. Surtout qu'une rumeur circule avec insistance disant que la situation financière de l'État gabonais ne lui permettrait plus



Photo: F.M.MOMBO

de prendre en charge leur rapatriement, et que les ambassades des pays d'origine des concernés seraient réticentes à s'y impliquer. Ou encore, comble de malheur, que ces clandestins s'acquitteraient juste d'une petite amende pour être laissés dans la nature ! La coopération entre le Gabon et les organismes internationaux en charge des questions d'immigration pourrait rassurer plus d'un. C'est du reste ce que l'on espère, surtout après la visite, vendredi 25 septembre dernier, des clandestins interpellés par le secrétaire général du ministère de la Défense, Gabriel Mally Hodjoui, qu'accompagnaient les responsables des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Affaires sociales, ainsi que ceux des différents organismes onusiens.

L'objectif de cette inspection

était, entre autres, de créer une cohésion autour des différentes entités concernées par le suivi de ce dossier. De sources concordantes, le gouvernement travaillerait en ce moment avec ses partenaires, y compris les représentations diplomatiques des pays de provenance de ces immigrants, en vue de leur renvoi aux frontières.

Une action d'ailleurs prévue dans les conventions internationales en la matière que le Gabon, reconnu comme étant une terre d'immigration, a ratifiées. Le traitement du dossier serait plus complexe concernant les mineurs appréhendés, en ce sens qu'il est question de faire en sorte qu'ils retournent, pour ceux victimes de trafic, auprès de leurs "vraies" familles. Dans tous les cas, l'on attend de voir la suite de cette affaire.

Les réseaux de passeurs dans le collimateur de la justice

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DANS un précédent rapport, l'ONG Global initiative against transnational crime, basée à Genève, relève que "les passeurs étaient traditionnellement des locaux avec certaines compétences ou certains contacts qui agissaient seuls (...). Mais récemment, on a constaté que ces activités sont devenues plus sophistiquées et, de plus en plus, le fait de réseaux professionnels".

Dans le passé, si les immigrants clandestins étaient davantage pris dans l'étau de la justice gabonaise – avec des sanctions dé-

bouchant très souvent sur leur rapatriement vers leurs pays d'origine –, de nos jours, l'action des autorités judiciaires s'étend de plus en plus sur les passeurs. Les membres de ces organisations mafieuses tentaculaires sont dorénavant poursuivis pour complicité d'immigration clandestine. Ainsi, à la fa-

veur d'instructions diligentées à leur rencontre, de nombreux passeurs ont terminé dans les centres de détention de Libreville et de l'arrière-pays. À charge pour la justice gabonaise de ne pas baisser la garde. D'autant que ces réseaux de passeurs ont la particularité d'être de véritables hydres de Lerne. Vous leur coupez une tête, il en repousse d'autres.

De fait, les réseaux internationaux de passeurs tiennent à ce business, parce qu'il serait très juteux. À ce propos, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) évoque un chiffre d'affaires annuel de plus de 7 milliards de dollars.



Photo: F.M.MOMBO/L'Union